|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Cahier des charges**   |  |  | | --- | --- | | Intitulé de la mission : | APPUIS TECHNIQUES À DESTINATION DES ACTEURS DU CROWDFUNDING À BUT LUCRATIF EN TUNISIE | | Composante : | COMPOSANTE 1 – ACTIVITÉ 3 | | Dates indicatives | 24 MOIS (JUIN 2025 – JUIN 2027) | | Nombre jours/hommes indicatif : | 200 JH ( ENVIRON 100 JH/AN) | | Type d’expertise : | EXPERTISE INTERNATIONALE ET NATIONALE |  1. **Présentation du projet Greenov’i**   Greenov’i est le projet d’appui au secteur privé de la programmation d’appui à l’action environnementale en Tunisie. Financé par l’Union Européenne et mis en œuvre par Expertise France en étroite collaboration avec le Ministère de l’Environnement, le CITET et le Ministère de l’Economie et de la Planification, il se donne pour objectif de contribuer à la transition écologique de l'économie tunisienne à travers des modes de consommation et de production plus sobres, en phase avec l’économie verte. Il s’articule autour de deux composantes, définies par la nature des entreprises ciblées :   * **Composante 1 :** Appui à l'émergence et à la création d’entreprises de biens et services verts qui intègrent la justice sociale et de genre ; * **Composante 2 :** Appui à la transition écologique des entreprises vers des modes de production sobres, équitables et durables.   Afin de cadrer ses activités, le projet Greenov’i a construit trois documents clés décrits en détail ci-après – la **Charte Verte**, qui définit les principes du projet, les critères à respecter durant sa mise en œuvre et l’engagement de l’ensemble des parties prenantes, le **Glossaire** qui explicite et opérationnalise ce cadre général et le **Plan d’Action Genre** qui formule des recommandations opérationnelles pour l’intégration effective de la dimension genre dans toutes les activités du projet.   * **Charte Verte**   La [Charte Verte](https://greenovi.tn/wp-content/uploads/2024/06/Charte-verte-Greenovi-VF.pdf) définit les principes du projet, les critères à respecter durant son implémentation, et les engagements de l’ensemble de ses parties prenantes.  La Charte Verte s’articule autour de cinq axes fondamentaux :   * La création d’impacts environnementaux, sociaux et économiques positifs ; * Le respect et la promotion des principes clefs du projet ; * La conformité avec des prérequis essentiels du projet ; * L’application du principe de transparence, favorisant l’inclusion et luttant contre le *greenwashing* ; * La participation active et continue de l’ensemble des parties prenantes. * **Glossaire**   Le [Glossaire](https://greenovi.tn/wp-content/uploads/2024/07/glossaire-.pdf) est un outil d’aide à la mise en œuvre du projet. Recensant un ensemble de définitions opérationnelles, il a été conçu afin d’apporter une clarification et une compréhension commune des termes mobilisés.  Dans le cadre du projet Greenov’i et tel qu’indiqué dans le Glossaire, l’entrepreneuriat vert se définit comme un processus permettant l’émergence d’entreprises créatrices de valeur qui contribuent au développement durable du système socio-écologique à l’échelle nationale. L’entrepreneuriat vert contribue ainsi à l’atténuation des défaillances du marché ayant trait à l’environnement, à travers l’exploitation de potentielles opportunités rentables.  Le projet Greenov’i s’appuie sur une définition à double sens de l’entrepreneuriat, basée sur deux approches définies par l’OCDE :   * **Une approche par la production :** l’entrepreneuriat vert équivaut à lancer une activité verte, autrement dit à produire un bien ou un service écologique, qui agit en faveur de l’environnement. La première cible est donc les éco-entreprises (Composante 1) ; * **Une approche par les processus :** l’entrepreneuriat vert consiste à verdir le mode de production d’un bien ou d’un service. La seconde cible est donc les entreprises désireuses de conduire une transition écologique (Composante 2).   Le projet se base sur l’approche de l’ADEME[[1]](#footnote-1) pour définir les **éco-entreprises**: « *une éco entreprise est une entreprise qui commercialise une solution (produits, services…) visant explicitement à prévenir, réduire ou mesurer les atteintes des activités humaines sur l’environnement […] Une éco entreprise se positionne du côté de l’offre de biens et services environnementaux.* »   * **Plan d’Action Genre**   Le [Plan d’Action Genre](https://greenovi.tn/wp-content/uploads/2025/01/Greenovi-Plan-dAction-Genre-Synthese-122024.pdf#:~:text=Ce%20document%20pr%C3%A9sente%20le%20Plan%20d%27Action%20Genre%20%28PAG%29,dans%20l%E2%80%99%C3%A9conomie%20verte%20et%20l%E2%80%99entrepreneuriat%20vert%20en%20Tunisie.) (PAG) est le fruit d’un travail collaboratif, avec l’équipe et les partenaires de Greenov’i, en vue d’opérationnaliser et renforcer le potentiel du projet en matière de réduction des inégalités femmes/hommes par des mesures simples et directement opérationnelles s’inscrivant dans le périmètre du projet Greenov’i et impactant toutes ses dimensions.  Avec ce PAG, Greenov’i vise à renforcer l’inclusion des femmes dans l’économie verte et l’entrepreneuriat. Le plan est structuré autour des deux composantes du projet et des activités prévues dans le cadre de ces composantes. Il inclut également un troisième axe transversal, notamment relatif à toutes les activités liées à la communication et à la valorisation.  Pour chaque objectif, une série d’actions concrètes, en phase avec les réalités opérationnelles du projet, est proposée. Bien que le suivi du PAG soit assuré par le point focal genre de Greenov’i, sa mise en œuvre est une responsabilité collective : chaque membre de l’équipe Greenov’i est acteur et actrice de son déploiement, en veillant à intégrer les actions qui lui incombent dans le cadre de ses activités.   1. **Contexte et justification du besoin** |

La transition écologique et climatique s’impose en Tunisie comme réelle obligation. Le capital naturel, élément fondamental du développement à travers les ressources naturelles, et les écosystèmes continentaux et marins subit, en effet, de plus en plus des pressions et des formes de surexploitation inquiétantes auxquelles viennent s’ajouter les aléas des changements climatiques qui rendent les défis du développement encore plus complexes et difficiles à surmonter.

L’économie verte à l’intérieur des terres, l’économie bleue sur le littoral et dans la mer, ainsi que toutes les formes d’économie circulaire deviennent des pratiques indispensables et obligatoires en vue de l’instauration de nouveaux modes de production et de consommation qui soient plus durables, plus efficients et plus respectueux des équilibres écologiques dont le développement socioéconomique a fortement besoin.

Toutes ces nouvelles pratiques, qui sont en grande partie innovantes et nouvelles, nécessitent un appui et un encadrement adéquats à plusieurs dimensions techniques, juridiques, organisationnelles et financières.

Le projet Greenov’i, composante du programme d’appui à l’action environnementale en Tunisie, a pour objectif essentiel d’accompagner la Tunisie dans sa transition écologique et plus particulièrement au niveau de son économie afin qu’elle intègre les exigences écologiques et climatiques et qu’elle soit plus verte, plus efficiente écologiquement, et plus respectueuse des limites environnementales.

Seulement, et comme déjà annoncé dans la stratégie nationale de la transition écologique, **Greenov’i fait du financement de l’entrepreneuriat vert une condition *sine qua non* à la promotion de l’économie verte**. Le financement de l’économie verte demeure en effet assez en retard en Tunisie par rapport aux enjeux et aux défis du développement et apparaît même comme une entrave sérieuse pour la promotion de l’économie verte et l’accomplissement de la transition écologique et climatique tant souhaitée.

* **Présentation du programme d’assistance technique**

Dans ce contexte, Greenov’i, avec ses différents partenaires, s’est engagé dans la préparation et la formulation d’un **programme d’assistance technique (AT) à l’intention des financeurs de l’économie verte.**

Les **axes de cette assistance découlent d’un processus de concertation** engagé sur plusieurs mois avec les principaux acteurs concernés, particulièrement les bénéficiaires, les bailleurs de fonds impliqués, les structures publiques en charge de la finance en général ainsi que les financeurs, essentiellement des structures bancaires et des fonds d’investissements.

Les différents axes de la feuille de route sont les suivants, avec pour **objectif final le verdissement des flux financiers** **en Tunisie** :

* **Axe 1 :** **Sensibilisation** des acteurs financiers aux défis environnementaux et climatiques de la Tunisie ;
* **Axe 2 :** **Taxonomie verte** - appui à l’administration publique et aux acteurs concernés de l’écosystème à combler les lacunes actuelles en matière de taxonomie dans le domaine de l’économie verte et de définition et de caractérisation des principaux concepts en relation avec la finance verte ;
* **Axe 3 :** **Financements innovants** - appui à la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants adaptés aux besoins des différents acteurs de l’économie verte ;
* **Axe 4 : SGES -** Renforcement des capacités des institutions financières, en particulier bancaires, en matière d’évaluation de risques environnementaux et sociaux et d’opérationnalisation de Systèmes de Gestion des risques Environnementaux et Sociaux (SGES) ;
* **Axe 5 : Fiscalité environnementale** - accompagner le développement d'une fiscalité environnementale tunisienne.
* **Présentation de l’axe 3, et plus particulièrement du volet « crowdfunding »**

La présente mission s’inscrit dans **l’axe 3 intitulé « Financements innovants – appui à la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants adaptés aux besoins des différents acteurs de l’économie verte ».**

Dans le cadre de cet axe, l’équipe Greenov’i a mené des consultations approfondies avec les principaux acteurs de l’écosystème du crowdfunding en Tunisie, tels que les autorités régulatrices et les porteurs de projets de plateforme, afin de mieux cerner leurs besoins et d’élaborer ce cahier des charges.

Actuellement, en Tunisie, de nombreux entrepreneur.es et porteur.es de projet rencontrent des difficultés lorsqu’ils ou elles tentent d’obtenir des financements via des canaux traditionnels tels que les prêts bancaires ou les investissements privés – et ce phénomène s’accentue pour les entrepreneur.es vert.es.

Ces difficultés s’expliquent par plusieurs facteurs :

* L’exigence d’un haut niveau de garanties financières ;
* Les réticences des financiers à s’engager dans des projets risqués ou en phase d’amorçage ;
* L’existence d’une concentration géographique des ressources financières dans les grandes villes ou dans certaines régions du pays ;
* La faible connaissance des activités de l’économie verte, encore perçues comme plus risquées que celles de l’économie traditionnelle.

Ces **difficultés d’accès aux financements** ont également été confirmées par une étude menée en 2016 et 2017[[2]](#footnote-2) par l’Agence de Promotion de l’Industrie et de l’Innovation (APII) et le Ministère de l’Industrie. Face à ce constat et au taux de réalisation des projets particulièrement faible, **l’identification de mécanismes alternatifs et innovants** de financement a été jugée essentielle.

Le **crowdfunding pour des projets à but lucratif[[3]](#footnote-3)** a alors émergé comme une solution prometteuse à plusieurs égards  :

* Il offre un nouveau canal de financement pour pallier les dysfonctionnements du chemin traditionnel ;
* Il permet à la diaspora de pouvoir réinvestir des fonds en Tunisie ;
* Il participe à la promotion de l’entrepreneuriat en diffusant largement des informations sur des projets localisés, visibles et compréhensibles par une large partie de la population.

Il a connu ces dernières années de **nombreuses avancées législatives et opérationnelles[[4]](#footnote-4)** :

* En **2016**, deux événements ont été organisés par l’APII permettant de débattre de l’intérêt et l’opportunité de doter la Tunisie d’une réglementation visant à mettre en place des outils alternatifs pour diversifier l’offre de financement ;
* En **juillet 2020**, la loi Crowdfunding est adoptée. Le crowdfunding, autrement appelé financement participatif, y est défini comme un « mode de financement alternatif qui repose sur la levée de fonds auprès du public via une plateforme internet dédiée, et qui permet le financement de projets ou de sociétés à travers l’investissement dans des valeurs mobilières, des prêts, des dons ou des libéralités. » ;
* En **2022**, trois décrets d’application des différents régulateurs de la loi ont été adoptés, détaillant les activités de crowdfunding en dons et libéralités, en prêts et en investissements de valeurs mobilières. Le projet Innov’i – EU4Innovation,[[5]](#footnote-5) également mis en œuvre par Expertise France, a soutenu les régulateurs dans la rédaction de ces textes et décrets ;
* En **2023** et **2024**, une large campagne d’information est lancée : elle débute à Tunis avec la tenue du premier forum national de crowdfunding, organisé sous le haut patronage de la Présidence de la République, et se poursuit en régions, en mars 2024, avec l’organisation d’un Forum à Sousse, en présence de Madame la Ministre de l’Industrie et de Monsieur le gouverneur de Sfax ;
* En **2024**, les premières plateformes de crowdfunding en dons et libéralités, se concentrant sur le **crowdfunding pour des projets à impact social et environnemental**, ont soumis une demande d’accès au marché à l’Autorité de Contrôle de la Microfinance (ACM) - autorité de régulation concernée*,* recevant à la fin de l’année 2024 leur pré-agrément.

Aujourd’hui, l’activité de crowdfunding pour les projets à but lucratif est régulée par trois institutions, chacune encadrant un type de crowdfunding :

* La **Banque Centrale de Tunisie (BCT)** est chargée de réguler l’activité de crowdfunding en **prêt** ;
* Le **Conseil du Marché Financier** **(CMF)** est chargée de réguler l’activité de crowdfunding en **investissement en valeurs mobilières** ;
* L’**Autorité de Contrôle de la Microfinance (ACM)** est chargée de réguler l’activité de crowdfunding en **dons et libéralités**.

Ces trois institutions ont pour mission de contrôler l’accès à l’activité, l’exercice de l’activité et la fin de l’activité. Elles disposent également d’un pouvoir de sanctions disciplinaires à l’encontre du prestataire de crowdfunding.

Ainsi, bien qu’un cadre légal favorable et structuré[[6]](#footnote-6) ait émergé en Tunisie, **l’activité de crowdfunding demeure à un stade embryonnaire**. Actuellement, seules deux plateformes, opérant en dons et libéralités, ont soumis des demandes d’agrément. En outre, le démarrage opérationnel de ces plateformes est, encore à ce jour, conditionné par l’obtention de l’agrément final d’accès au marché de l’ACM.

Du côté des régulateurs, la création du nouveau cadre réglementaire et d’un nouveau mandat pour chacun, n’a pas nécessairement été accompagnée d’un budget et des ressources humaines spécifiques pour sa mise en œuvre. Par ailleurs, le crowdfunding pour des projets à but lucratif demeure une grande nouveauté en Tunisie, et nombre concepts et contours de l’exercice de l’activité économique restent ainsi encore flous et très théoriques.

Du côté des acteurs privés, un soutien technique est également crucial pour les outiller correctement et leur permettre de développer efficacement leurs activités.

Cette situation souligne **la nécessité d’un accompagnement technique renforcé, tant du côté des régulateurs que des acteurs privés**, afin de permettre la croissance du secteur.

Dans ce contexte, Greenov’i souhaite poursuivre l’élan du projet Innov’i – EU4Innovation, en apportant une assistance technique (AT) pour le développement du crowdfunding vert, afin qu’il devienne une source de financement clé et innovante pour des projets à impact, y compris à impact environnemental.

Le **crowdfunding vert** est entendu ici comme le mode de **financement alternatif permettant de financer des projets verts**.

Les projets verts regroupent (ii) les **éco-activités**, qui produisent des biens ou services dont la finalité est la protection de l’environnement ou la gestion des ressources naturelles, et (ii) les **activités classiques favorables à l’environnement,** réalisées avec des procédés moins polluants ou moins consommateurs d’énergie et/ou de ressources naturelles, sans pour autant que la protection de l’environnement ne soit une finalité première.[[7]](#footnote-7)

1. **Objectifs et résultats de la mission**

La présente mission a pour objectif final de **contribuer au développement opérationnel de l’activité du crowdfunding vert à but lucratif, en apportant un soutien technique** à trois types d’acteurs de l’écosystème :

1. **L’Autorité de Contrôle de la Microfinance (ACM)**, qui est actuellement la seule autorité ayant reçu des demandes d’agrément et qui doit se préparer à accompagner ces plateformes ;
2. **Les plateformes en cours d’existence,** portées par des demandeur.es qui ont reçu au moins un pré-agrément de l’ACM ;
3. **Les porteur.es de projet de plateforme,** i.e., acteur.rices souhaitant développer une plateforme de crowdfunding, qu’il s’agisse de dons et libéralités, de prêts ou d’investissements en valeurs mobilières, notamment via le dépôt d’une demande d’agrément.

Cette mission d’assistance technique (AT) est ainsi envisagée comme une série d’AT à déployer pour les types d’acteurs identifiés ci-dessus, et qui seront à préciser par les prestataires dans le cadre de la mission (pour les cibles 2 et 3).

Les prestations pré-définies ci-après sont conçues pour répondre aux premiers besoins identifiés lors des concertations menées début 2025 par l’équipe Greenov’i avec les différents acteurs de l’écosystème du crowdfunding en Tunisie, tels que les autorités régulatrices et les porteur.es de plateforme en cours d’existence, afin de mieux cerner leurs défis et d’élaborer ce cahier des charges.

Les prestataires auront la flexibilité d’**ajuster leur appui à l’aune des besoins spécifiques identifiés** auprès des cibles, au cours de la première étape de la mission (voir Description de la mission), et de l’évolution de la situation (par exemple, en fonction de l’agrément obtenu ou non par les demandeurs).

Les **quatre résultats** suivants sont attendus à l’issue de la mission :

**Résultat 1 –** Le renforcement de capacités de l’ACM lui permet de gérer et superviser efficacement les demandes d’agrément des plateformes de crowdfunding, ainsi que d’assurer un suivi rigoureux des plateformes agréées, y compris à destination des projets verts.

**Résultat 2** – Deux plateformes en cours d’existence disposent des capacités et des outils nécessaires pour garantir un développement optimal et effectif de leurs activités.

**Résultat 3** **–** Les porteur.es de projet de plateforme sont accompagnés dans la constitution de leur dossier de demande d’agrément grâce à une assistance juridique, technique et stratégique.

**Résultat 4** – Un rapport de suivi-évaluation et capitalisation de l’assistance technique, incluant des indicateurs de résultat, est élaboré et restitué.

Il convient de noter que la même équipe de prestataires sera chargée de fournir un soutien technique aux régulateurs et aux futures plateformes, il sera donc essentiel de garantir une indépendance totale, notamment par la signature d’une attestation de non-conflit d’intérêt.

1. **Description de la mission**

La mission s'étendra sur une durée de 24 mois (de juin 2025 à juin 2027) et reposera sur la méthodologie présentée ci-après.

Il s’agit d’une méthodologie préliminaire que les candidat.es doivent s’approprier et compléter. Toute proposition alternative, venant changer la logique d’intervention, doit être accompagnée d'une justification détaillée expliquant les raisons de ces modifications et les avantages attendus.

Les candidat.es seront évalué.es sur leur capacité à se réapproprier cette méthodologie et à y intégrer des éléments innovants et à forte valeur ajoutée pour optimiser l'impact de leur intervention.

* **Étape 1 - Cadrage et élaboration du programme des missions d’AT – (septembre – novembre 2025)**

La mission commencera par une réunion de cadrage entre les prestataires et l’équipe projet Greenov’i ainsi que les partenaires institutionnels tunisiens, afin de définir clairement le cadre de travail, les attentes et d’établir une vision commune sur les plans technique et opérationnel.

A l’issue de cette réunion, les prestataires devront rédiger une note de cadrage incluant au minimum :

* La méthodologie révisée (y compris pour la conduite du diagnostic des besoins), avec les éventuels ajustements justifiés ;
* Un calendrier prévisionnel actualisé.

La phase initiale, décrite ci-après, a pour objectif de définir précisément les contours de l’AT et de préparer son opérationnalisation pour chaque cible.

1. **Diagnostic des pratiques et des besoins**

Les prestataires mèneront des entretiens avec les différents acteurs ciblés de l’écosystème du crowdfunding afin de comprendre et d’établir une analyse exhaustive de leurs besoins en renforcement de capacités en vue d’anticiper l’appui technique. Les prestataires pourront s’appuyer sur les résultats des consultations conduites début 2025 par l’équipe.

Afin d’identifier les porteur.es de projet de plateforme - potentiels bénéficiaires de la présente mission - et de mieux comprendre leurs attentes, les prestataires pourront lancer un appel à témoignages et/ou à idées, afin de sonder l’écosystème sur les éventuelles difficultés rencontrées et leurs besoins.

Cette phase de diagnostic est essentielle pour définir avec précision (i) le périmètre et (ii) les objectifs spécifiques de l’AT. A la fin de cette phase, il est attendu que les bénéficiaires de chaque mission d’AT soient identifiés et validés.

1. **Elaboration des plans d’action détaillés de la mise en œuvre de l’appui**

Suite à cette identification des besoins et des bénéficiaires de chaque mission d’AT (pour les cibles 2 et 3 notamment), les prestataires produiront des plans détaillés de la mise en œuvre de l’appui technique.

Si chaque plan d’action est élaboré par les prestataires en fonction des résultats de leur diagnostic, ils devront impérativement intégrer les éléments suivants :

* Les résultats concrets et mesurables attendus à la fin de chaque mission d’AT ;
* Une description détaillée de chaque action à réaliser pour les atteindre, accompagnée d’une justification de sa pertinence ;
* L’identification des personnes impliquées ;
* Un calendrier précis ;
* Les points de vigilance à anticiper ;
* Les indicateurs destinés à assurer le suivi et mesurer les résultats de chaque AT.

**Livrables attendus à la fin de l’étape 1**

* Note de cadrage, incluant à minima la méthodologie avec les révisions nécessaires, et le calendrier prévisionnel à jour ;
* Un rapport de diagnostic de la situation actuelle de l’activité du crowdfunding à but lucratif pour les différents acteurs ciblés (ACM, plateformes en cours d’existence, porteur.es de projet de plateforme) incluant des recommandations pratiques ;
* Un plan d’action détaillé de la mise en œuvre de l’appui technique pour chaque bénéficiaire ciblé.
* **Étape 2 - Déploiement des missions d’assistance technique – (novembre 2025 à avril 2027)**

Lors de cette étape, trois grands types distincts de mission d’AT à destination de 3 cibles différentes (l’ACM, les plateformes en cours d’existence et les porteur.es de projets de plateforme) seront déployés et suivis, conformément aux plans d’action établis lors de l’étape 1. Ces missions pourront se dérouler simultanément. Un groupe d’expert.es (dites prestataires) différent, identifié parmi les membres de l’équipe candidate, pourra être constitué pour chaque mission en fonction des besoins requis.

Les axes décrits ci-après constituent les grands piliers de l’AT demandés, suite aux premières consultations menées par l’équipe. Comme précisé précédemment, les prestataires auront la flexibilité d’ajuster leur appui en fonction des besoins spécifiques identifiés des cibles lors de la phase de diagnostic et de l’évolution de la situation (par exemple, en fonction de l’agrément obtenu ou non par les demandeurs).

**Mission pré-identifiée #1 : Appui technique à l’ACM pour accélérer et fluidifier le processus d’agrément et assurer le suivi des plateformes de crowdfunding**

Cette première mission d’assistance pourra être divisée en deux sous-étapes en fonction de la temporalité d’acceptation des demandes d’agrément émises auprès de l’ACM :

1. Fluidification du processus d’agrément

Dans le cadre du Plan d’Action pour le Crowdfunding en Tunisie, mis en œuvre par l’APII, l’ACM a été intégrée progressivement, étant initialement dépourvue des ressources nécessaires pour gérer efficacement les demandes d’agrément. Bien que des renforcements aient été apportés à ses équipes et qu’une certaine expertise sur l’activité ait été développée, l’ACM continue de nécessiter un soutien technique, notamment juridique, pour accélérer et fluidifier le processus d’agrément.

1. Suivi des plateformes agréées

Au-delà des aspects juridiques et des demandes d’agrément, l’ACM joue également un rôle crucial en tant que garant de la confiance des contributeur.rices dans les plateformes de crowdfunding. Il est ainsi essentiel que le régulateur veille à ce que les contributeur.rices soient pleinement informé.es et protégé.es lorsqu’ils investissent dans des projets à impact, y compris environnemental. Cette confiance est un pilier fondamental pour assurer la pérennité du crowdfunding. Les prestataires apporteront donc un appui technique pour aider l’ACM à définir clairement les éléments à superviser auprès des plateformes de crowdfunding : quelles pièces doivent être demandées, quels indicateurs doivent être suivis, et comment garantir la transparence et la sécurité pour les contributeur.rices.

Pour assurer la durabilité de l’accompagnement, un guide de supervision des plateformes sera élaboré, fournissant à l’ACM un cadre structuré et clair.

**Livrables minimums attendus à la fin de la mission #1**

* Un guide de supervision des plateformes incluant au moins : (i) une description détaillée des missions de l’ACM dans le cadre de sa supervision, (ii) un processus étape par étape pour le suivi et la supervision des campagnes de crowdfunding sur les plateformes régulées par l’ACM, (iii) le nombre de rapports et remontées d’informations que la plateforme doit soumettre à l’ACM, (iv) une liste indicative d’indicateurs que l’ACM doit demander aux plateformes de crowdfunding ;
* Un rapport de mission relatant l’appui technique à l’ACM, incluant à minima une rapide analyse des besoins, la description des activités réalisées et des outils crées dans le cadre de l’AT déployée, et de leurs résultats, et des recommandations (bonnes et mauvaises pratiques).

**Mission pré-identifiée #2 : Appui technique et renforcement des compétences de porteur.es de plateforme en cours d’existence (qui ont reçu un pré-agrément ou un agrément) à travers un coaching personnalisé, la mise à disposition d’outils adaptés et la création de connexions**

La mission d’AT aura pour objectif de les fournir en outils et en compétences nécessaires, afin de garantir un déploiement opérationnel efficace de leurs activités et d’assurer la pérennité de leurs actions. Plus particulièrement, cette mission d’AT devra fournir un accompagnement spécifique aux plateformes dans l’exercice de leur mission de sélection des projets, de conseil et de suivi auprès des porteur.es de projets.

Ainsi, cette mission d’AT pourra s’inscrire parmi les axes clés suivants, identifiés à partir des consultations préliminaires. Ils devront néanmoins être complétés voire challengés, grâce au diagnostic mené lors de la première étape.

Les prestataires devront alors apporter un soutien à la plateforme en l’accompagnant dans le processus de sélection des projets. Cette phase est cruciale, car elle influe directement sur la réputation de la plateforme et sur le succès des campagnes de crowdfunding. Ainsi, les prestataires pourront fournir un appui à la plateforme en définissant les documents à exiger pour un.e porteur.e de projet souhaitant mener une campagne, ainsi que les modalités de *reporting* à mettre en place entre le porteur de projet et la plateforme.

Un autre objectif de cette mission pourrait également d’aider les plateformes à mieux accompagner les porteur.es de projet, notamment dans le lancement de leur campagne de crowdfunding, mais aussi à suivre correctement les projets présents sur la plateforme – d’un point de vue technique et financier. Cela est essentiel pour garantir la crédibilité des projets et la confiance des parties prenantes. En effet, le mandat des plateformes repose sur le conseil et le suivi des porteurs de projets, ce qui implique un suivi rigoureux des financements. Un accompagnement efficace contribuera à instaurer une relation de confiance durable entre les contributeur.rices, les porteur.es de projets et la plateforme.

En complément, les prestataires devront tenir compte de la composante verte dans l'exercice de leur mission, en fonction des opportunités identifiées (ex : définition de critères spécifiques pour évaluer et sélection des projets verts, de modalités de suivi et d’évaluation des performances environnementales des projets soutenus, etc.).

En parallèle aux activités de *coaching*, les prestataires devront également faciliter des mises en relation avec des plateformes internationales de crowdfunding, sur des marchés déjà développés, à travers des rencontres en ligne et/ou en présentiel en vue de favoriser le renforcement des compétences des équipes de chaque plateforme. Pour ce faire, ils pourront alors s’appuyer sur leur propre réseau. Ces rencontres permettront un échange d’expériences et un retour d’expérience pour partager les bonnes pratiques et les erreurs à éviter. Si pertinent, une visite d’étude pourra être organisée.

**Livrables minimums attendus à la fin de la mission #2**

* Un rapport de mission pour chaque plateforme soutenue relatant l’appui technique, et incluant à minima une rapide analyse des besoins, la description des activités réalisées et outils crées dans le cadre de l’AT déployée, et de leurs résultats, et des recommandations (bonnes et mauvaises pratiques) ;
* Un outil de formalisation des procédures et/ou pratiques pour chaque plateforme soutenue : un guide ou tout autre support pertinent visant à formaliser les procédures mises en place durant la mission (par exemple : sur les modalités de reporting mises en place entre le porteur de projet et la plateforme), accompagné d’un dispositif de pérennisation des pratiques post-mission (incluant transfert de compétences et recommandations pour une mise à jour régulière) ;
* Si visite d’étude : termes de références, agenda et rapport de mission de la visite.

**Mission pré-identifiée #3 : Appui technique aux porteur.es de projet de plateforme devant déposer une demande d’agrément**

La dernière mission consiste à accompagner un ou plusieurs porteurs de projets de plateformes[[8]](#footnote-8) – quel que soit leur type de crowdfunding – dans la préparation et le dépôt de leur dossier de demande d’agrément auprès de l’autorité compétente.

S’appuyant sur le diagnostic réalisé lors de l’étape 1, les prestataires identifieront les acteurs ciblés et adapteront leur soutien aux besoins spécifiques de chaque bénéficiaire.

Ce soutien personnalisé pourra inclure un appui juridique, marketing, comptable et informatique, visant notamment à optimiser le montage du dossier pour répondre aux exigences réglementaires (statut juridique, capital minimum, nombre d’investisseurs, développement technique de la plateforme, lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme).

Par ailleurs, les prestataires favoriseront les échanges d’expériences avec les plateformes ayant déjà leur dossier et, en fonction du calendrier de validation de l’agrément, pourront étendre leur assistance à des actions opérationnelles telles que l’identification de cibles prioritaires en termes de contributeur.rices. Une attention particulière sera également portée à l’accompagnement des projets de plateformes visant spécifiquement les projets à impact, notamment à impact environnemental.

**Livrables minimums attendus à la fin de la mission #3**

* Un rapport de mission pour chaque porteur.e de projet plateforme soutenu.e relatant l’appui technique, et incluant à minima une rapide analyse des besoins, la description des activités réalisées et outils crées dans le cadre de l’AT déployée, et de leurs résultats, et des recommandations (bonnes et mauvaises pratiques).

En parallèle, **trois rapports de mission intermédiaires** (à T1 + 4 mois, T1 + 8 mois et T1 + 12 mois) seront élaborés pour chaque cible afin d'assurer un suivi constant, en relatant les avancées majeures réalisées, notamment par une description des activités menées et un processus de capitalisation visant à identifier les bonnes pratiques pour la poursuite de la mission.

* **Etape 3 : Suivi-évaluation et capitalisation des missions d’appui technique – (avril 2027 à juin 2027)**

Le suivi-évaluation et la capitalisation constituent une démarche structurante et transversale du projet Greenov’i, y compris pour cette mission d’appui technique inscrite dans le temps long. Ils sont essentiels pour mesurer les résultats voire les effets des actions mises en œuvre, identifier les bonnes pratiques, tirer les enseignements utiles et ajuster les dispositifs afin de garantir une amélioration continue entre chaque mission.

Au-delà de la vérification de l’atteinte des objectifs opérationnels, cette étape permet de constituer une base de connaissances solide en vue de la pérennisation des efforts engagés dans le développement du crowdfunding en Tunisie et de leur éventuelle réplication dans d’autres contextes ou au bénéfice de futurs porteur.es de plateformes.

À l’issue de cette étape, un rapport de suivi-évaluation et de capitalisation devra être produit. Il rappellera le contexte de l’entièreté de la mission, détaillera la méthodologie suivie, les livrables produits, et présentera une analyse des résultats obtenus, illustrée par des recommandations stratégiques. Une attention particulière sera portée à l’analyse des indicateurs de suivi et de résultat définis dans le cadre de chaque mission (cf. étape 1), afin de mesurer de manière précise les résultats et effets de l’appui technique et d’en tirer des enseignements utiles pour la suite du projet.

Bien que le rapport complet soit attendu en fin de mission, il pourra être enrichi de manière continue au fur et à mesure de l’avancement de la mission. Un rapport provisoire sera d’abord rédigé et présenté à l’équipe Greenov’i, avant que le rapport final ne soit validé. Si cela est jugé utile et pertinent, la restitution de ces éléments pourra être élargie à d’autres parties prenantes (ex : membres du comité de pilotage de Greenov’i, acteurs clés de l’écosystème de crowdfunding tunisien).

**Livrables attendus à la fin de l’étape 3**

* 1 rapport provisoire de suivi-évaluation et capitalisation intégrant les éléments demandés ;
* 1 restitution finale des résultats et enseignements à l’équipe Greenov’i ;
* 1 rapport final de suivi-évaluation et capitalisation.

1. **Calendrier prévisionnel et livrables attendus**

La durée globale estimée de l’ensemble des prestations de ce cahier des charges est fixée à 24 mois à compter de la date de notification par le commanditaire. Les prestataires devront produire les livrables tels qu’indiqués dans le tableau ci-dessous. A l’issue de la remise de chaque livrable, Expertise France aura un délai de deux semaines pour formuler ses remarques écrites.

Les dates de remise des livrables sont prévisionnelles.

La phase de cadrage pourra commencer durant le mois d’aout 2025 (indicatif).

T0 = Septembre 2025 (indicatif)

T1 = Novembre 2025 (indicatif)

T2 = Mai 2027 (indicatif)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Livrables** | | **Intitulé** | **Date de remise des livrables (indicatif)** |
| 1. **Cadrage et élaboration du programme d’assistance technique (septembre à octobre 2025)** | | | **T0 + 2 mois** |
| L1.1 | Une note de cadrage, incluant a minima la méthodologie avec les révisions nécessaires, et le calendrier prévisionnel à jour | | T0 + 2 semaines |
| L1.2 | Un rapport de diagnostic de la situation actuelle de l’activité du crowdfunding à but lucratif pour les différents acteurs ciblés (ACM, plateformes en cours d’existence, porteur.es de projet de plateforme) incluant des recommandations pratiques | | T0 + 1,5 mois |
| L1.3 | Un plan d’action détaillé de la mise en œuvre de l’appui technique pour chaque bénéficiaire ciblé | | T0 + 2 mois |
| 1. **Déploiement des missions d’assistance technique (novembre 2025 à avril 2027)** | | | **T1 + 18 mois** |
| L2.1 | Premier rapport de mission d’avancée intermédiaire | | T1 + 4 mois |
| L2.2 | Deuxième rapport de mission d’avancée intermédiaire | | T1 + 8 mois |
| L2.3 | Troisième rapport de mission d’avancée intermédiaire | | T1 + 12 mois |
| L2.4 | Un guide de supervision des plateformes (à destination de l’ACM) – dans le cadre de la mission pré-identifiée #1 | | T1 + 14 mois |
| L2.5 | Un outil de formalisation des procédures et/ou pratiques pour chaque plateforme en cours d’existence soutenue (soit 2) : un guide ou tout autre support pertinent visant à formaliser les procédures mises en place durant la mission, accompagné d’un dispositif de pérennisation des pratiques post-mission (incluant transfert de compétences et recommandations pour une mise à jour régulière) – dans le cadre de la mission pré-identifiée #2 | | T1 + 16 mois |
| L2.6 | 3 rapports de missions finales d’AT (un pour chaque cible de l’AT : (i) ACM, (ii) plateformes en cours d’existence, (iii) acteur.rices désireux.euses de déposer une demande d’agrément/souhaitant lancer une plateforme) | | T1 + 18 mois |
| 1. **Capitalisation et clôture des missions d’assistance technique (mai 2027 à juin 2027)** | | | **T2 + 2 mois** |
| L3.1 | 1 rapport provisoire de suivi-évaluation et capitalisation | | T2 + 1 mois |
| L3.2 | 1 présentation finale des résultats et enseignements au COPIL de Greenov’i | | T2 + 1 mois |
| L3.3 | 1 rapport final de suivi-évaluation et capitalisation | | T2 + 2 mois |

Les prestataires désigneront un interlocuteur unique pour la mise en œuvre de la mission.

Une coordination étroite avec l’équipe Greenov’i sera mise en place dès la préparation des missions et jusqu’à leur finalisation. Des réunions de suivi régulières, selon une temporalité à définir, notamment en fonction des jalons de la mission, seront organisées avec l’équipe Greenov’i. Elles viseront à suivre l’évolution de l’appui technique et valider certains points clés (les bénéficiaires finaux des AT, le détail des missions d’AT, etc.), et un rapport intermédiaire sera présenté à mi-parcours détaillant les principales avancées et ajustements réalisés, avant le rendu du rapport final (voir étape 3).

1. **Durée et modalités d’exécution**

* **Date de démarrage (indicative) : Septembre 2025**
* **Date de fin (indicative) : Juin 2027**
* **Nombre jours/hommes indicatif : 200 JH (100 JH/an)**
* **Type de contrat** : **contrat de prestation de services (CPS).**

1. **Expertise et profil**

* **Nombre de prestataire par mission**

Un effectif de minimum de deux personnes chargées de la réalisation de la mission est demandé. La mission pourra être réalisée par des experts indépendants associés, un cabinet de conseils ou d'autres structures. Un coordinateur devra ainsi être désigné et les tâches réalisées par chaque expert.e devront être précisées. Il est demandé aux expert.es de monter un consortium capable de répondre aux différents besoins de l’assistance technique sur plusieurs dimensions (juridique, financier, marketing etc.) Un consortium composé d’expert.es internationaux et locaux sera favorisé.

* **Qualifications et compétences**
* Titulaire d’un Bac+5 en développement durable, sciences environnementales, politiques publiques ou tout autre discipline pertinente pour accompagner le développement du crowdfunding vert ;
* Connaissances théoriques et approfondies sur les nouveaux modes de financement alternatif, en particulier du crowdfunding à but lucratif et de ses différents types (prêts, dons et libéralités, equity) ;
* Bonne maîtrise et compréhension des enjeux et opportunités liés au développement et à la croissance du secteur privé en Tunisie ;
* Solide compréhension des défis et des opportunités spécifiques au développement du crowdfunding vert à l’échelle locale en Tunisie ;
* Compétences juridiques dans la réglementation du crowdfunding à l’échelle nationale et internationale ;
* Compétences avérées dans la gestion des campagnes de crowdfunding : définition des objectifs, rédaction de propositions attrayantes, gestion des communautés d’investisseurs et suivi des campagnes ;
* Expertise en digitalisation et utilisation des outils numériques pour optimiser la visibilité des projets sur les plateformes de crowdfunding ;
* Parfaite maîtrise du français et de l’arabe, tant à l’oral qu’à l’écrit ;
* Solides capacités rédactionnelles, d’analyse et de synthèse ;
* Capacité à faciliter la collaboration et la prise de décision entre diverses parties prenantes, incluant les acteurs publics, privés et financiers ;
* Force capacité à travailler en équipe, excellent relationnel dans un contexte multiculturel, flexibilité, sens de l’organisation et réactivité ;
* Connaissance avérée des questions sociales et liées à l’égalité entre les sexes (expertise genre) et capacité à les mobiliser dans le cadre de la présente mission.
* **Expérience professionnelle :**
* Expériences professionnelles avérées dans le domaine de la transition écologique, de la finance climatique, des politiques environnementales, du développement durable. ;
* Expériences pratiques dans l’appui au développement du crowdfunding, notamment sur des marchés déjà développés ;
* Expérience d’au moins 5 ans dans l’accompagnement et le développement de plateformes de crowdfunding, en particulier dans des contextes en émergence comme la Tunisie ;
* Expérience(s) avérée(s) dans la constitution, l'animation et la coordination de groupes de travail multidisciplinaire, ainsi que dans la gestion de la collaboration entre divers acteurs (publics, privés, financiers) ;
* Connaissance des engagements nationaux et internationaux en matière de développement durable, de transition écologique et des nouveaux modes de financement alternatif, avec une attention particulière aux spécificités de la Tunisie.

1. **Modalités de sélection**

* **Les candidatures doivent inclure les éléments suivants**
* Les CV détaillés des expert.e.s, avec une mise en avant claire des références professionnelles pour des missions similaires ;
* Une offre technique, incluant au moins une (i) une analyse du contexte et des enjeux de la mission, (ii) une proposition méthodologie claire et détaillée (iii) ainsi qu’un calendrier prévisionnel (15 pages maximum). Les candidat.es proposeront également, dans leur offre technique, la répartition du nombre de jours de travail entre eux aux différentes phases, le rôle des différents consultants/experts, et préciseront les modalités de coordination/communication/articulations entre eux ;
* Une offre financière, en utilisant le modèle « Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire » fourni en annexe dans le dossier de consultation. Elle doit inclure les frais de déplacement éventuels nécessaires à la réalisation de la mission.
* **Le processus de sélection se déroulera en deux temps**
* Elaboration d’une liste restreinte par Expertise France sur la base des candidatures envoyées ;
* Conduite d’un entretien avec les candidat.es présélectionné.es.

Tout le processus et les conditions d’éligibilité et de sélection sont détaillés dans le règlement de consultation.

1. « Les éco entreprises et filières vertes », ADEME, consulté le 11 septembre 2023.

   <https://expertises.ademe.fr/production-durable/production-industrielle-services/dossier/quoi-parle-t/eco-entreprises-filieres-vertes#:~:text=Une%20%C3%A9co%2Dentreprise%20est%20une,activit%C3%A9s%20humaines%20sur%20l'environnement>. [↑](#footnote-ref-1)
2. Agence de Promotion de l’Industrie et de l’Innovation, “Les problématiques de creation et de pérennisation des entreprises en Tunisie”, note de synthèse (juin 2017) <https://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/download/CEPI/PNR.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
3. Le crowdfunding pour des activités à but non lucratif prospère déjà en Tunisie depuis quelques années même s’il n’est pas encadré légalement, la loi l’ayant exclu de son champ d’application. L’ensemble du présent cahier des charges fait ainsi référence au crowdfunding pour des projets à but lucratif. [↑](#footnote-ref-3)
4. Fiche de capitalisation « Mise en place d’un cadre réglementaire pour l’exercice du crowdfunding » (Innov’i, janvier 2025) [↑](#footnote-ref-4)
5. Innov’i a également conduit un travail de promotion, de vulgarisation et de dissémination des concepts dans le cadre d’une de ses composantes. [↑](#footnote-ref-5)
6. En effet, dans les pays où un cadre réglementaire existe, celui-ci a généralement été mis en place après l’essor des pratiques de crowdfunding. En revanche, en Tunisie, l’établissement de ce cadre a précédé l’émergence du secteur. [↑](#footnote-ref-6)
7. [Glossaire de Greenov’i](https://greenovi.tn/wp-content/uploads/2024/07/glossaire-.pdf#:~:text=Le%20Glossaire%20Greenov%E2%80%99i%20est%20un%20outil%20d%E2%80%99aide%20%C3%A0,Glossaire%20vient%20en%20compl%C3%A9ment%20de%20la%20Charte%20verte.) [↑](#footnote-ref-7)
8. Y compris les intermédiaires en bourse – à la différence des personnes privées, les intermédiaires en bourse n’ont pas besoin de déposer une demande d’agrément. Une notification au CMF est valable, ce qui rend le processus d’opérationnalisation plus aisé et accessible. [↑](#footnote-ref-8)